

Le World Gold Council : norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit

Introduction



À propos du World Gold Council

Le World Gold Council est l'organisation de développement commercial de l'industrie aurifère. Travaillant au sein des secteurs de l'investissement, de l'orfèvrerie et des technologies et fortement engagé dans les affaires publiques, son objectif est de jouer un rôle de chef de file au sein du secteur tout en stimulant et en soutenant la demande d'or.

Nous développons des solutions, des services et des marchés adossés à l'or sur la base d'une vision réelle et pertinente du marché. Nous créons ainsi des variations structurelles de la demande d'or sur les principaux secteurs du marché.

Nous fournissons des informations exclusives concernant les marchés aurifères internationaux qui permettent à chacun de mieux comprendre les qualités de l'or en termes de préservation du patrimoine et la réponse que ce minerai apporte aux besoins sociaux et environnementaux de la société.

Basé au Royaume-Uni et présent en Inde, en Extrême-Orient, en Europe et aux États-Unis, le World Gold Council est une association réunissant les plus grandes entreprises mondiales d'exploitation aurifère.

Notre conseil d'administration, qui représente l'intégralité des membres du World Gold Council, est présidé par Ian Telfer, qui est également président de Goldcorp. Dans la plupart des cas, les entreprises adhérentes sont représentées au conseil par leur président ou directeur général. Le soutien actif apporté au World Gold Council par ses adhérents traduit leur vision d'une industrie minière aurifère durable, basée sur une profonde compréhension du rôle de l'or dans la société, tant aujourd'hui qu'à l'avenir.

Les entreprises adhérentes sont les suivantes :

African Barrick Gold
Agnico-Eagle Mines Limited
Alamos Gold Inc.
AngloGold Ashanti
Barrick Gold Corporation
Buenaventura
Centerra Gold
Eldorado Gold Corporation
Franco-Nevada Corporation
Goldcorp Inc.
Golden Star Resources Ltd.
Gold Fields Limited
IAMGOLD Corporation
Kinross Gold Corporation
New Gold Inc.
Newcrest Mining Limited
Newmont Mining Corporation
Primero Mining Corporation
Yamana Gold Inc.

Contents

Préface d'Aram Shishmanian, PDG du World Gold Council	01
Résumé	02
Or et conflits : contexte	03
Norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit	05
Contribution de l'or au développement	07

Préface d'Aram Shishmanian PDG du World Gold Council

À travers les cultures et les époques, l'or a toujours symbolisé la confiance. Les investisseurs se fient à l'or pour protéger leur patrimoine contre les ravages de l'inflation. Les jeunes couples se fient à l'or pour exprimer leur amour et l'engagement qu'ils prennent l'un envers l'autre. Les scientifiques se fient à l'or pour les performances exceptionnelles qu'il affiche dans de multiples applications technologiques.

En période d'incertitude, le monde se tourne vers l'or. Par conséquent, rien n'est plus important que de maintenir la confiance que les consommateurs, les investisseurs, les pouvoirs publics et les pays producteurs placent en ce métal précieux.

Nous avons élaboré une norme intitulée « norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit ». Son objectif est simple : susciter un sentiment de confiance absolu reposant sur le fait que l'or produit selon les principes et processus de cette norme est obtenu d'une manière qui ne vient ni alimenter les conflits armés, ni financer des groupes armés, ni contribuer aux violations des droits de l'homme associées à de tels conflits.

Entreprises de façon responsable, l'exploitation minière et ses activités associées jouent un rôle fondamental dans les efforts de développement durable et de lutte contre la pauvreté menés dans de nombreux pays en voie de développement. La contribution économique directe apportée par les activités professionnelles d'exploitation aurifère ouvre de nouvelles perspectives à ces pays et à leurs habitants.

La chaîne d'approvisionnement de l'or est extrêmement complexe en raison de facteurs multiples, comme le rôle de l'or en tant que devise parallèle, les niveaux élevés de recyclage atteignant plus de 35 % de la production annuelle et les volumes de production significatifs d'or nouvellement extrait issu de sources artisanales qui sont souvent non officielles et parfois illégales.

Pour autant, le World Gold Council a élaboré cette norme au nom de ses adhérents et en collaboration avec les principaux affineurs. Nous pensons que cette initiative représente un progrès considérable dans le processus visant à éliminer l'or qui alimente les conflits de la chaîne d'approvisionnement légitime. Le caractère crédible et réalisable de cette norme a été largement reconnu. Une version provisoire initiale a été publiée en juin 2011. Depuis, nous avons activement recueilli et intégré les observations émanant du plus grand nombre possible de parties prenantes, dont les pouvoirs publics, les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, les ONG, les investisseurs, les universitaires et les organisations de la société civile. Ces travaux ont été menés sous la direction de Pierre Lassonde, président de Franco-Nevada Corporation.

En conséquence, nous pouvons déclarer avec confiance que la norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit est solide, pratique et qu'elle peut être intégralement vérifiée par un tiers indépendant afin d'en contrôler l'intégrité. Sa portée est mondiale ; elle tient compte de l'évolution de la législation et nous veillerons à ce qu'elle complète et s'intègre à d'autres cadres industriels. Elle a été conçue dès le départ dans le but de susciter un sentiment de confiance envers l'absence de toute marque de conflit sur l'or dont l'extraction respecte ses processus rigoureux.

L'or conforme à cette norme fournira un tout autre témoignage de la contribution qu'il apporte à l'avenir des hommes qui le produisent, à l'avancement du développement durable, ainsi qu'à celles et à ceux qui lui accordent leur confiance.

Résumé

La norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit est destinée aux membres du World Gold Council et aux autres sociétés engagées dans le secteur de l'extraction aurifère. Cette norme a été conçue dans le but de définir une démarche commune permettant aux producteurs de montrer que l'or extrait est obtenu d'une manière qui ne vient pas alimenter les conflits ou les violations des droits de l'homme généralement associées à ces conflits.

Suite aux troubles financiers de ces dernières années, le rôle de l'or a été réévalué par un grand nombre de particuliers et d'organisations. Reconnaisant son rôle de valeur-refuge, de nombreux pays renforcent à nouveau leurs réserves d'or. Par ailleurs, les propriétés uniques de l'or sont de plus en plus reconnues au travers de nouvelles applications dans les secteurs de l'électronique, de la médecine, de l'efficacité énergétique et de la science environnementale.

Malheureusement, certaines des caractéristiques uniques de l'or (en l'occurrence sa valeur intrinsèque et son caractère portable) en ont fait une source potentielle de financement pour les groupes armés engagés dans diverses guerres et insurrections civiles. Le pourcentage réel d'or nouvellement extrait détourné à des fins de financement des conflits est extrêmement faible (probablement inférieur à 1 % de la production totale annuelle), mais il est important que les acteurs responsables prennent des mesures afin qu'il soit encore plus difficile pour l'or de jouer ce rôle.

Face à ce constat, le World Gold Council a engagé des travaux vers la fin de l'année 2009 en vue d'élaborer une « norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit ». Par la suite, les États-Unis ont adopté une loi (section 1502 de la loi Dodd-Frank, juillet 2010) classant quatre minerais (étain, tantale, tungstène et or) dans la catégorie des « minerais du conflit » potentiels. En mai 2011, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a également publié un guide concernant l'approvisionnement responsable en minerais. La loi Dodd-Frank est entièrement axée sur la République démocratique du Congo et les pays avoisinants ; le guide de l'OCDE, comme la démarche du World Gold Council, s'applique de manière globale aux zones dites « de conflit ou à haut risque ».

Le World Gold Council, qui soutient fermement la notion de production responsable, estime que l'exploitation aurifère

doit être une source de développement économique et social quel que soit le lieu d'extraction et que toute possibilité de financement des conflits par le biais d'une telle exploitation doit être éliminée. À ce titre, la conformité aux dispositions de la norme sera contrôlée par des intervenants extérieurs.

Cette initiative est importante, non seulement en raison des enjeux immédiats liés à tout conflit, mais également parce que les mesures prises pour faire face aux conflits doivent être structurées de façon à ne pas stigmatiser les nouvelles extractions d'or. De nombreux observateurs s'inquiètent du fait qu'en poursuivant l'objectif visant à exclure tout « or des conflits » du marché, on risque de porter atteinte à l'industrie minière aurifère (et aux moyens de subsistance des mineurs) dans certaines des régions les plus vulnérables au monde. Par conséquent, ce livret s'achève par quelques exemples illustrant la contribution apportée par l'exploitation aurifère à la croissance économique, la réduction de la pauvreté et au développement.

Or et conflits : contexte

L'utilisation abusive des ressources naturelles pour financer ou entretenir un conflit est une tendance que l'on a pu constater dans de nombreuses situations ces 15 dernières années, qu'il s'agisse des bois tropicaux du Cambodge et du Liberia ou des diamants alimentant les guerres civiles en Sierra Leone et en Angola. Les ressources naturelles constituent des actifs mobiles et commercialisables à l'échelle internationale qui, en l'absence de sanctions, peuvent servir à financer des groupes armés et les conflits associés.

Ces dernières années, le rôle des minerais dans le financement partiel du conflit qui a ravagé la République démocratique du Congo (RDC) a figuré au cœur des débats. On estime à plus de 4 millions le nombre de victimes de ce conflit au cours des 15 dernières années, ce qui constitue le plus lourd bilan enregistré depuis la seconde guerre mondiale, tous conflits confondus. Les comptes-rendus du groupe d'experts des Nations unies ont fait état de la façon dont les chefs de guerre se sont livrés au pillage des riches ressources minières situées dans l'est de la RDC et les ont utilisées à des fins d'enrichissement personnel et comme source de financement de leurs milices.

Dans la région, l'attention s'est portée sur 4 minerais : le tantale (dont la RDC assure près de 15 % de la production mondiale), l'étain (environ 6 % de la production), le tungstène (2 à 4 % de la production) et l'or. Selon des sources crédibles, on estime à 16 tonnes le volume d'or produit par la RDC en 2010 (soit 0,6 % du volume d'or nouvellement extrait cette année), ce chiffre incluant les estimations concernant l'or sorti clandestinement du pays. Jusqu'en octobre 2011, date à laquelle la mine de Twangiza (exploitée par Banro) est entrée en production, il n'existait aucune exploitation minière professionnelle à grande échelle en RDC, la majeure partie de la production étant de source artisanale et de petite envergure. En raison de la faiblesse de leur gouvernance, de l'insuffisance de leurs dispositifs de sécurité et de leur caractère opaque et fragmenté, les groupes miniers artisanaux sont, pour les groupes armés, des proies faciles à contrôler et à extorquer.

À ces problèmes viennent s'ajouter les difficultés liées au suivi des chargements d'or envoyés depuis chaque mine vers leur destination finale, qu'il s'agisse des secteurs de l'orfèvrerie, de l'électronique, de la technologie ou des produits d'investissement.

L'or est facile à fondre et, une fois mélangé à d'autres sources aurifères, qui représente l'usage habituel dans les raffineries d'or, il est impossible d'en déterminer la mine d'origine. En général, l'or n'est pas vendu directement par le producteur au client, mais fait l'objet d'une série de transactions complexes dans lesquelles interviennent les affineurs, les banques détentrices de lingots, les fabricants et les détaillants. En outre, l'or est intrinsèquement recyclable (c'est précisément l'une des principales raisons qui explique son attrait en tant que valeur-refuge). Ces dernières années, plus de 35 % de la production aurifère annuelle proviennent de sources recyclées (ou « précédemment affinées »).

Par ailleurs, entre 10 et 15 % du volume d'or nouvellement extrait proviennent de sources artisanales de petite envergure. Bien que l'exploitation minière artisanale constitue une source d'activité économique importante dans certains pays en voie de développement, une part significative de ces activités est illégale. La plupart d'entre elles sont en effet menées au sein du secteur dit « informel », échappant ainsi au contrôle de l'État et de tout régime fiscal, et sont exposées au risque de contrebande. Par conséquent, la provenance de l'or issu de telles activités est parfois difficile à établir.

Dans ce contexte, d'importants travaux ont été menés afin de lutter contre l'utilisation abusive potentielle de l'or dans les zones « de conflit ou à haut risque ». Les acteurs professionnels de la chaîne d'approvisionnement aurifère ont pris un certain nombre d'initiatives, comme la publication, par la London Bullion Market Association, du document d'orientation intitulé Responsible Gold Guidance (destiné aux affineurs), l'élaboration de la norme Chain-of-Custody for Precious Metals par le Responsible Jewellery Council et la mise en place du programme Conflict-Free Smelter par la GeSI et l'EICC.

Parallèlement, les pouvoirs publics et les institutions multinationales se sont également penchés sur ces questions :

Le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque définit un cadre en 5 étapes pour l'exercice d'un devoir de diligence en matière d'approvisionnement en minerais provenant aux zones dites « de conflit ou à haut risque »¹. Dans le cadre d'un groupe d'intervenants multiples, le World Gold Council a collaboré étroitement à l'élaboration d'un supplément concernant l'or. Ce document devrait être approuvé par les Ministres en mai 2012.

La loi sur la réforme de Wall Street et la protection du consommateur (dite loi Dodd-Frank)

impose à chaque entreprise cotée aux États-Unis de déclarer si elle se procure l'un quelconque des 4 minerais identifiés comme « minerais du conflit » en RDC ou dans les pays avoisinants (Section 1502). Si l'entreprise est en mesure d'établir que les minerais ne proviennent pas de la région des Grands Lacs africains, aucune formalité supplémentaire ne lui est imposée. En revanche, si les minerais proviennent de cette région, ou si l'entreprise est incapable d'en établir l'origine, elle doit produire un rapport sur ces minerais et le faire contrôler. Bien que favorables aux objectifs humanitaires qui étayent cette législation, de nombreux observateurs craignent que pour éviter les frais de conformité et les responsabilités juridiques potentielles liées à l'élaboration d'un tel rapport, les entreprises optent de fait pour un boycott de l'or provenant de cette région, ce qui aurait pour conséquences d'affaiblir les activités des producteurs responsables, de détruire les moyens de subsistance légitimes de milliers d'habitants et d'anéantir toute perspective d'investissement.

L'Union européenne, dans le contexte plus général de sa politique en matière de commerce, développement et matières premières, a déclaré son intention d'émettre des propositions visant à améliorer la traçabilité des minerais.



Nettoyage d'une barre d'argent aurifère.
(Image reproduite avec l'aimable autorisation de Tina Hillier)

1 Les 5 étapes du cadre de l'OCDE sont les suivantes : i) mise en place de solides systèmes de gestion au sein des entreprises ; ii) identification et évaluation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement ; iii) conception et mise en œuvre d'une stratégie pour répondre aux risques identifiés ; iv) réalisation par un tiers d'un audit indépendant concernant la chaîne d'approvisionnement en des points déterminés ; v) compte-rendu de l'exercice du devoir de diligence concernant la chaîne d'approvisionnement.

Norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit

Les membres du World Gold Council et les autres entreprises qui appliquent la norme seront tenus d'effectuer des déclarations publiques concernant leur conformité ou non des dispositions de la norme. Ces déclarations pourront être publiées sur le site Internet de l'entreprise ou au sein des rapports périodiques (rapport financier annuel, rapport de développement durable etc.). La conformité aux dispositions de la norme sera contrôlée par des intervenants extérieurs.

La norme se présente sous la forme d'un arbre décisionnel divisé en 5 sections :

- **Section A – Évaluation du conflit** : des critères extérieurs sont employés pour déterminer si la région ou le pays dans lequel l'entreprise évolue doit être considéré comme une zone « de conflit ou à haut risque ».
- **Section B – Évaluation de l'entreprise** : lorsque la région ou le pays est considéré comme une zone « de conflit ou à haut risque », cette étape détermine si l'entreprise dispose des systèmes de gestion appropriés pour remplir ses obligations dans cette zone, afin d'éviter d'alimenter ou de financer tout conflit et toute violation des droits de l'homme associée.
- **Section C – Évaluation de la matière première** : lorsque la région ou le pays est considéré comme une zone « de conflit ou à haut risque », cette étape détermine comment et par qui l'or est manipulé, ainsi que la contribution potentielle de cette situation au conflit existant.
- **Section D – Évaluation concernant les sources extérieures d'approvisionnement aurifère** : lorsque l'entreprise ou le site d'exploitation acquiert de l'or, cette étape détermine le processus qui doit être mis en place pour garantir l'exercice du devoir de diligence concernant cet or de façon à ce que soit exclu tout or entaché de conflit.
- **Section E – Déclaration de conformité** : lorsque l'entreprise a démontré sa conformité aux sections A–D (selon le cas), une déclaration appropriée doit être fournie à l'intervenant suivant dans la chaîne de responsabilité.

Chaque section définit les principales décisions qui détermineront si l'or produit par l'entreprise est conforme à la norme. Les critères définis s'accompagnent de points de référence publiquement disponibles permettant de vérifier la validité de chaque décision, ainsi que d'un processus permettant de prendre les décisions en vue de contrôler la conformité.

Tout au long de la norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit, il est fait référence aux critères de référence objectifs et aux sources de conseil en matière de pratiques d'excellence émanant de tiers crédibles ou de codes internationaux, comme les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme ou les Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme. La production et l'exportation de l'or au mépris des sanctions internationales, par exemple, se traduisent automatiquement par une déclaration de non-conformité.

Chaque mine participante procédera en premier lieu à une évaluation du conflit. Cette évaluation repose sur les orientations fournies par divers organismes habilités définissant certaines régions ou certains pays comme zones « de conflit ou à haut risque ». Les principales sources d'information dans ce domaine sont les suivantes :

- Le Conseil de sécurité des Nations unies (ou un organisme subsidiaire comme le Groupe d'experts des Nations unies) dans la mesure où il identifie certains pays ou groupes de pays spécifiques comme constituant des zones « de conflit ou à haut risque » ou une menace pour la paix et la sécurité à l'échelle internationale.
- L'Union européenne, l'Union africaine ou l'Organisation des États américains.
- Tout organisme national largement accepté ou reconnu sur le plan international.
- Les évaluations de conflit produites par des organisations non gouvernementales fiables et indépendantes, notamment l'Institut d'Heidelberg pour la recherche sur les conflits internationaux, dont toute note de 5 (grave conflit) ou de 4 (guerre limitée) est interprétée comme indiquant que la zone peut être considérée comme une zone « de conflit ou à haut risque ».

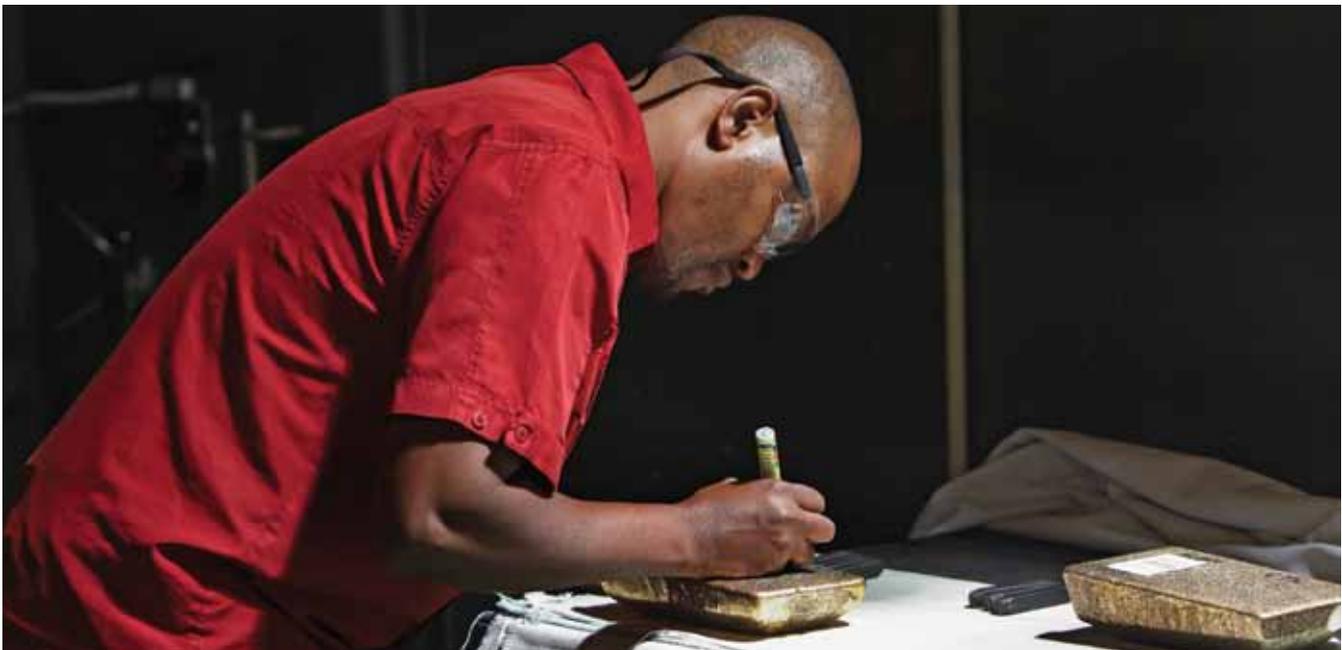
De par sa seule présence dans une zone « de conflit ou à haut risque », une mine ne doit pas nécessairement être considérée comme non conforme. De fait, tout désinvestissement ou retrait de la part d'exploitants responsables (ayant pour conséquence la perte des moyens de subsistance, des revenus fiscaux et de l'infrastructure économique et sociale) peut venir entraver les efforts de stabilisation d'une situation de conflit ou les efforts de reconstruction à l'issue d'un conflit.

Par conséquent, lorsque la zone d'exploitation se situe dans un environnement difficile, l'accent doit être mis sur la question de savoir si l'entreprise dispose des politiques, méthodes et compétences appropriées lui permettant d'exploiter de manière responsable et transparente.

Les sections « Évaluation de l'entreprise » et « Évaluation de la matière première » ne sont requises que lorsque la mine est exploitée dans une zone « de conflit ou à haut risque ». La norme fixe un cadre de tests et d'examen rigoureux au moyen duquel les entreprises doivent évaluer leurs systèmes et analyser leur impact sur leur environnement immédiat. Les conclusions doivent être vérifiables. La procédure d'évaluation de l'entreprise comprend diverses sections concernant l'engagement vis-à-vis des droits de l'homme, la divulgation d'informations, la sécurité, les paiements, les plaintes et les doléances. La procédure d'évaluation de la matière première comprend diverses sections sur la nature de la production aurifère, les mesures visant à prévenir le détournement de l'or, le contrôle de l'or au stade d'exploitation (y compris les précautions prises contre le vol) et le transport.

Si l'entreprise peut démontrer sa conformité aux exigences des sections concernant l'évaluation du conflit, de l'entreprise et de la matière première, elle doit également démontrer l'exercice de son devoir de diligence sur toute source extérieure d'approvisionnement aurifère. Cet exercice du devoir de diligence doit être conforme aux recommandations de l'OCDE.

Si tous les critères ci-dessus sont remplis, une Déclaration de conformité doit être émise. Les utilisateurs situés en aval de la chaîne d'approvisionnement aurifère pourront ainsi se fier à l'or dont ils disposent et cela facilitera l'exercice de leur propre devoir de diligence.



Identification de chaque barre d'argent aurifère.
(Image reproduite avec l'aimable autorisation de Tina Hillier)

Contribution de l'or au développement

Tout en menant des actions visant à éliminer tout or illégitime de la chaîne d'approvisionnement, il est essentiel que les sociétés minières et la communauté internationale au sens large reconnaissent également le rôle important que joue l'or dans la protection des intérêts des populations qui dépendent de sa production légitime.

Plus de 70 % des nouvelles productions d'or proviennent de pays situés hors de l'OCDE. Dans de nombreux pays, l'exploitation minière de l'or est un facteur contributif majeur à la croissance économique et au développement. Cette contribution peut s'exprimer de diverses manières : avancées sur le plan macroéconomique, développement des infrastructures, renforcement des capacités de la chaîne d'approvisionnement, investissements en capital humain et gouvernance.

Impacts d'ordre macroéconomique

L'exploitation aurifère a un impact macroéconomique positif disproportionné sur certaines des populations les plus pauvres au monde :

- Le Mali est le 3e plus grand producteur en Afrique, mais l'un des pays les plus pauvres à l'échelle mondiale. Aspect essentiel de son itinéraire de développement, l'or représente quelque 75 % des recettes du pays en devises étrangères ;
- Une enquête menée au Ghana en 2010 par la Chambre des Mines a révélé que 76 % des recettes étaient conservés dans le pays sous forme d'impôts et redevances, salaires et frais de formation, passations de marchés et investissements à l'échelle locale. Une enquête analogue menée en Tanzanie a montré que 70 % des recettes étaient conservés au sein de l'économie ;
- L'or est l'une des principales sources de recettes en devises étrangères pour des pays aussi divers que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Pérou, la Mongolie, l'Ouzbékistan et l'Afrique du Sud.

Bien qu'il s'agisse d'un secteur à intensité capitalistique relativement élevée, l'exploitation aurifère a un impact significatif sur le marché de l'emploi, notamment lorsqu'on tient compte des emplois directs, des entrepreneurs, des fournisseurs et des effets multiplicateurs. Par exemple, 15 000 personnes sont directement employées dans les mines de Tanzanie, mais on estime à 50 000 le nombre de personnes travaillant pour des prestataires de services associés.

Source majeure d'investissement direct étranger pour certaines des populations mondiales les plus vulnérables, l'or est un moteur essentiel de renforcement des infrastructures et de développement au sens large. L'exploitation aurifère apporte généralement une contribution importante aux recettes de l'État. Par exemple, l'exploitation aurifère représentait respectivement 18 et 17 % des recettes des États malien et ghanéen en 2010.

Infrastructures

L'exploitation aurifère peut être à l'origine des infrastructures qui donneront une impulsion au développement économique et social du pays.

L'exploitation minière est un secteur fondamental qui catalyse la création d'infrastructures essentielles (transport, canalisations d'eau, électricité et télécommunications). En Tanzanie, African Barrick Gold a investi 100 millions de dollars, en partenariat avec la société nationale de services publics, afin de relier ses 4 mines et de nombreuses collectivités locales au réseau électrique national.

De même, au Pérou, Minera Yanacocha (détenu en copropriété par Newmont, Buenaventura et International Finance Corporation) a récemment investi dans la construction d'une nouvelle route de 70 km qui permet non seulement d'évacuer le trafic de poids lourds hors de la ville de Cajamarca, mais également de créer des débouchés commerciaux et touristiques pour les populations de San Pablo et de Chilata.

Passation de marchés et soutien des moyens de subsistance à l'échelle locale

Les exploitants de mines aurifères cherchent généralement à constituer des chaînes d'approvisionnement locales. Une étude menée par le World Gold Council auprès de 4 grandes mines d'or péruviennes, publiée en 2011, conclut que 90 % de leur approvisionnement provient de sociétés basées au Pérou, créant ainsi des emplois et des conditions de prospérité au sein des populations locales.

Le programme Ahafo Linkages mené par Newmont au Ghana est un partenariat conclu avec la filiale de la Banque mondiale chargée du secteur privé dont l'objectif est de soutenir les populations qui vivent dans une région d'agriculture de subsistance et à faibles niveaux d'instruction. Le programme comporte 3 volets :

- Le développement des fournisseurs à l'échelle locale, qui a permis de créer des opportunités d'une valeur de 23 millions de dollars sur 3 ans par la prestation d'un programme de formation à la gestion dans divers domaines comme le marketing, la planification financière, l'établissement d'un budget et la gestion des RH ;
- Le développement économique à l'échelle locale au travers du soutien apporté à 44 sociétés non liées au secteur minier dans des domaines divers comme les services d'hôtellerie, la restauration et la maçonnerie ; et
- Un programme d'assistance au développement technique qui a permis de former 250 personnes, dont 67 femmes, aux compétences commerciales et techniques nécessaires dans des domaines divers, comme l'amélioration des pratiques agricoles et la production de poterie.

Santé et éducation

Il est courant qu'une exploitation aurifère participe à la mise en place ou au soutien d'établissements scolaires et de centres médicaux au sein des collectivités locales, ainsi qu'à l'amélioration de l'accès à l'eau potable. En fait, les programmes menés par certaines sociétés sont aujourd'hui nettement plus ambitieux. C'est le cas, par exemple, du programme d'éradication de la malaria mené par AngloGold Ashanti. Créé initialement autour de la mine d'Obuasi au Ghana, ce programme a obtenu de tels résultats que l'entreprise a désormais étendu le modèle à une quarantaine de zones supplémentaires et que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme lui a attribué une subvention de 138 millions de dollars.

Également au Ghana, sur le thème du développement des compétences et de l'élévation du niveau de vie des populations locales, le programme SEED (Sustainable Community Empowerment and Economic Development) mené par Gold Fields a pour objectif d'améliorer la situation économique de 4 000 foyers, l'état de santé de 30 000 habitants et le niveau d'instruction et de compétence de 5 000 jeunes et adultes à l'échelle locale.

Gouvernance

Les principales sociétés d'exploitation aurifère œuvrent également à la dissémination des pratiques d'excellence internationales et à la promotion des réformes en matière de gouvernance. Leur action peut se manifester par le biais de programmes de développement des capacités auprès des autorités locales ou au travers d'initiatives comme l'EITI (Extractive Industries Transparency Initiative). Les pays producteurs d'or sont bien représentés parmi les nations qui mettent en œuvre l'initiative EITI. On compte notamment le Mali, la Guinée, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo, le Ghana, la Tanzanie, le Pérou, l'Indonésie, la Mongolie et la République kirghize. Dans chaque cas, la réussite ou l'échec de l'initiative EITI dépend de l'efficacité de la coalition formée au sein du pays entre l'État, les entreprises et la société civile.

L'industrie aurifère s'est engagée à œuvrer à la promotion de la stabilité et de la prospérité des pays dans lesquels elle évolue. Aider les pays à sortir de la pauvreté et autonomiser les citoyens par l'amélioration de la santé, de l'éducation et des infrastructures permet, à son tour, de renforcer les institutions et de rendre les conflits moins susceptibles de déstabiliser une société.

Il est essentiel que, dans le cadre des initiatives prises pour lutter contre l'utilisation potentiellement abusive de l'or, les producteurs légitimes restent en mesure de commercialiser leurs produits. C'est-là l'un des objectifs de la norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit élaborée par le World Gold Council.



The printer is accredited to
ISO14001 environmental standard.

World Gold Council
10 Old Bailey, London EC4M 7NG
United Kingdom

T +44 20 7826 4700

F +44 20 7826 4799

W www.gold.org